

EN BREF

→ Evaluation environnementale stratégique et évaluation ex ante

Parallèlement aux travaux de la Task Force, assistée par un expert en charge de la rédaction du prochain PO, des experts ont été sélectionnés au cours de l'année 2013 afin de réaliser les évaluations environnementales et ex ante.

→ Vers une communication plus efficace des Programmes de Coopération Territoriale Européenne (CTE)

Suite à la rencontre des communication officers de différents Programmes de coopération transfrontalière et transnationale (Milan, juin 2013)- organisée par Interact en juin 2013- est née une proposition d'harmonisation des marques et de l'identité visuelle des programmes et projets de l'objectif CTE. L'actuelle programmation ayant été caractérisée par la prolifération des logos et la faible visibilité de la CTE, le Programme Italie/France Maritime 2014-2020, par le biais de la Task Force de Programmation, a décidé d'adhérer à la proposition consistant à introduire des marques de programme identifiables et basées sur le nom INTERREG et à décliner les logos de projets sur la base des marques des programmes. Dans les prochaines semaines, des mesures opérationnelles à destination des Programmes et des futurs projets seront définies et rendues publiques.

→ Pour aller plus loin...

Pour des approfondissements sur l'avenir de la politique de cohésion européenne et sur l'avancement des travaux concernant le PO IFM 2014-2020, il est possible de consulter la section "actualités" "FUTUR- Vers le PO IFM 2014-2020..." du site www.maritimeit-fr.net

A VOS AGENDAS!

→La **prochaine Task Force** se tiendra en Février 2014 (lieu à définir)

A l'ordre du jour:

- •l'approbation de la deuxième partie du nouveau Programme de Coopération contenant la description des systèmes de gouvernance et de
- •la présentation d'approfondissements, notamment sur le microcrédit et les régimes d'aide
- •la présentation de l'état d'avancement des évaluations ex ante et environnementale stratégique et du processus de consultation du partenariat
- → Les deux dernières Task Force, respectivement n.9 et n.10, sont prévues pour avril et mai 2014.

Le Programme Opérationnel devra être approuvé indicativement en mai 2014 et présenté au plus tard le 30 septembre 2014.

SUIVEZ LES NOUVELLES SUR LE PO ITALIE-FRANCE MARITIME 2014-2020 SUR:

- → le site internet officiel du PO 2007-2013: www.maritimeit-fr.net
- → la page Facebook du PO 2007-2013: http://www.facebook.com/maritime.marittimo

Contacts

www.maritimeit-fr.net/

AUTORITÉ DE GESTION UNIQUE:

Regione Toscana - Direzione Generale della Presidenza - Settore Attività Internazionali

Villa Fabbricotti, Via Vittorio Emanuele 62-64, 50134 FLORENCE - ITALIE

Tel. +39 055 43829 - 02/04 - Fax. +39 055 43 84 115 - marittimo@regione.toscana.it

SECRÉTARIAT TECHNIQUE CONJOINT:

Via Aristide Nardini Despotti Mospignotti, 31 57126 LIVORNO - ITALIE

Tel. +39 055 4382577 - stc@maritimeit-fr.net

CONTACT-POINT CORSE:

Collectivité Territoriale de Corse - Direction des Affaires Européennes et Internationales

Hôtel de Région 22, Cours Grandval - BP 215 20187 Ajaccio Cedex 1 - FRANCE

Tél. +33 4 95 51 64 95 - Télécopie +33 4 95 51 44 62 - contact-point@ct-corse.fr











PROGRAMMA DI COOPERAZIONE TRANSFRONTALIERA

ITALIA/FRANCIA MARITTIMO 2014 - 2020

programme de coopération transfrontalière italie/france maritime 2014-2020



MARITTIMO - IT FR - MARITIME

TOSCANA - LIGURIA - SARDEGNA - CORSE

La Coopération au coeur del Mediterraneo de la Méditerranée

Verso il futuro... Vers le futur...

Newsletter - n. 9

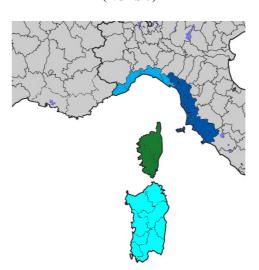
Décembre 2013

UN NOUVEL ESPACE DE COOPERATION

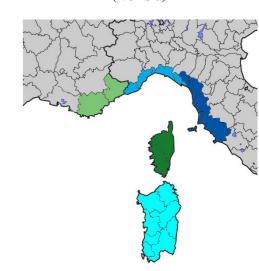
Au cours de la période 2014-2020, le Programme Opérationnel Italie/France Maritime (PO IFM) poursuivra ses efforts pour soutenir la coopération entre les régions du Nord de la Mer Tyrrhénienne.

Le Programme, tout comme l'actuel, concernera la Corse, la Sardaigne, la Ligurie et les 5 provinces de la côte de la Toscane. A ces territoires s'ajouteront les départements français des Alpes-Maritimes et du Var, situés en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA).

La couverture géographique du PO IFM 2007-2013 (NUTS 3)



La couverture géographique du PO IFM 2014-2020 (NUTS 3)



Les NUTS 3 du prochain Programme en détail

Italie

- ·Sardaigne: Sassari, Nuoro, Cagliari, Oristano, Olbia-Tempio, Ogliastra, Medio-Campidano, Carbonia-Iglesias
- ·Ligurie: Gênes, Imperia, La Spezia, Savone
- ·Toscana: Massa-Carrara, Lucques, Pise, Livourne, Grosseto

France

- ·Corse: Corse du Sud, Haute-Corse
- ·PACA: Alpes-Maritimes, Var













Les new entry!

Alpes-Maritimes

Chef-lieu: Nice

Population: 1 084 296 (estimée en janvier 2012, INSEE)

Densité: 251 hab./km2

Site officiel du CG O6: http://www.cg06.fr/

Var

Chef-lieu: Toulon

Population: 1 013 386 (estimée en janvier 2012, INSEE)

Densité:169 hab./km2

Site officiel du CG 83: http://www.var.fr/

OUEL CONTENU POUR LE PO IFM 2014-2020?

Cette nouvelle configuration géographique fait du prochain Programme un espace:

- 1) plus fortement lié à la dimension "maritime" avec une ouverture plus grande de la zone côtière bordant la Méditerranée versant français et l'implication de territoires fortement spécialisés dans les activités marines et maritimes;
- 2) plus équilibré d'un point de vue partenarial avec une présence française redimensionnée;
- 3) plus cohérent s'agissant des potentialités de développement, innovation et compétitivité en raison de la présence de centres d'excellence de recherche et de pôles technologiques;
- 4) d'une extrême richesse environnementale: la nouvelle zone de coopération représente un patrimoine inestimable et unique à l'échelle européenne en termes de biodiversité et de ressources naturelles.

Les défis que le prochain programme se propose d'affronter sont:

Croissance intelligente

1/ transfert technologique vers des secteurs et filières déterminants au niveau transfrontalier notamment les secteurs liés à la blue et à la green economy et en général à l'économie de la mer

2/ soutien à la création et à l'amélioration des liaisons entre les clusters régionaux des filières clés à travers des réseaux mais aussi des lieux physiques et informatiques conjoints

3/ Appui à la création d'entreprises innovantes, c'est à dire smart, créatives et durables au niveau transfrontalier notamment dans les zones insulaires et en déclin industriel

Croissance durable

1/ soutien à la compétitivité et à la capacité d'attraction de la zone à travers la promotion de nouvelles formes de tourisme

2/ prévention et gestion des risques naturels et maritimes et renforcement de la sécurité maritime à travers des dispositifs transfrontaliers d'observation et l'expérimentation d'interventions

3/ mise en œuvre d'une stratégie coordonnée pour atténuer les impacts du changement climatique à travers des bases de données et modèles, instruments de gestion et de gouvernance

4/ valorisation du patrimoine naturel et culturel de la zone

Croissance inclusive

1/ emploi des jeunes, entreprises créatives et économie sociale notamment à travers le microcrédit

2/ renforcement du capital humain à travers des dispositifs conjoints de formation, soutien à la mobilité et aux acteurs économiques











Les choix concernant les priorités thématiques, les axes et les actions du prochain programme reviennent à la Task Force de programmation au sein de laquelle sont représentés les stakeholders institutionnels.

En l'état actuel, les travaux de la Task Force ont défini les priorités thématiques d'intervention du prochain programme selon les indications contenues au sein des Règlements "Fonds Européen pour le Développement Régional" et "Coopération Territoriale Européenne" de la prochaine période de programmation.

Les axes prioritaires tels qu'ils ont été définis lors des précédentes Task Force sont:

- 1. Promotion de la compétitivité des entreprises dans les filières prioritaires transfrontalières
- 2. Protection, valorisation des ressources naturelles et culturelles et gestion des risques
- 3. Amélioration de l'accessibilité des territoires
- 4. Renforcement de la cohésion sociale et de l'insertion par l'activité économique

Concernant les actions, exemples d'actions et bénéficiaires, les travaux se poursuivent et toutes les personnes intéressées peuvent suggérer des propositions dans le cadre des initiatives de concertation.

LA CONSULTATION SUR LE PO IFM 2014-2020

L'implication du partenariat du nouveau PO Italie/France Maritime, sollicitée par la Commission Européenne*, représente une

- •valider les défis et les besoins à partir desquels a été définie la stratégie du programme;
- •consolider et valider les choix stratégiques élaborés jusqu'à aujourd'hui par la Task Force du futur programme, selon le principe de la concentration thématique;
- •identifier des stakeholders, recueillir des suggestions, idées, propositions d'actions à inclure dans le nouveau programme.

Un questionnaire a été réalisé afin de partager avec le plus grand nombre les informations concernant l'état d'avancement de l'ébauche de programme et de recueillir les suggestions des partenaires sur les actions et les potentiels bénéficiaires.

Le questionnaire se divise en trois parties :

- ·Profil du partenaire
- ·Stratégie du programme
- ·Actions et éventuels bénéficiaires

*L'implication du partenariat, au cours de la phase constitutive de la nouvelle programmation, est définie par l'article 5 de l'ébauche de règlement sur les Dispositions Communes et dans le «Code de conduite en matière de Partenariat».

Le questionnaire est disponible au sein de la section "actualités" " FUTUR- Vers le PO IFM 2014-2020..." du site www.maritimeit-fr.net



"LE" chiffre!

...c'est le nombre de personnes ayant répondu au questionnaire en ligne mi décembre 2013! La Ligurie et PACA avec 22% et 30% de participation sont les territoires ayant le plus contribué à la consultation.









